



## Le paysage, ça vous regarde !

### Élisabeth Borne : après le jugement de la cour d'appel de Bordeaux, celui de Marseille...

Qui sait qu'Élisabeth Borne n'avait pas hésité à attaquer, quelques semaines seulement après sa nomination à la tête du ministère de l'Écologie, des jugements ayant donné raison à *Paysages de France* ? Une ministre à laquelle, dès sa nomination, l'association avait pourtant écrit pour solliciter un rendez-vous. Et demander qu'elle renonce à la honteuse initiative prise par François de Rugy, un ministre de l'Écologie qui n'avait rien trouvé de mieux à faire que de solliciter l'annulation d'un jugement enjoignant à un préfet de faire appliquer le Code de l'environnement.

Pour autant, le courrier, fort aimable au demeurant, adressé par l'association n'aura servi à rien, la ministre gardant le silence, puis laissant l'affaire aller jusqu'à son terme. Sciemment puisqu'elle allait même faire « mieux » que son prédécesseur, en saisissant successivement la cour d'appel de Bordeaux, puis celle de Marseille.

« Cerise sur le gâteau », les demandes d'annulation adressées par la ministre portaient, entre autres, sur des infractions commises dans des parcs naturels régionaux !

Conclusion ? Après le rejet de l'appel du ministre de Rugy et la condamnation de l'État par la cour d'appel de Marseille, le rejet de l'appel d'Élisabeth Borne par la cour d'appel de Bordeaux, c'est



de nouveau celle de Marseille qui, le 4 février 2022, a sanctionné la ministre et condamné l'État à verser 2 000 € à l'association.

Étrange et désespérant pays, donc, que celui où la Première ministre est celle-là même qui aura demandé à deux cours d'appel d'annuler des jugements ordonnant tout simplement à des préfets... de faire respecter la loi.

### Pompili : après l'arrêt de Douai, celui de Bordeaux

De Rugy : 1, Borne : 2, Pompili : 4 ! À son tour, Barbara Pompili aura doublé la mise, et donc ce sont bel et bien quatre appels qu'à elle seule elle aura interjetés.

Pas étonnant sans doute de la part d'une ministre qui a « profité » de la loi Climat pour faire passer une mesure dont le principal effet sera d'aggraver davantage encore la délinquance environnementale en matière d'affichage publicitaire. Une ministre de tous les records puisque, après avoir invoqué devant la cour de Douai le « pouvoir discrétionnaire » dont disposait l'État « quant au choix de faire constater ou non » les infractions, elle s'est obstinée à ne tenir aucun compte de la jurisprudence créée, malgré eux, par ses prédécesseurs, cela alors même qu'elle s'était engagée, auprès de parlementaires qui l'avaient questionnée, à se plier à cette dernière. Mais la cour de Bordeaux a tranché, et, le 22 décembre 2021, a condamné l'État.

### La préfète de la Gironde a souhaité nous rencontrer

Peut-être lasse de se retrouver régulièrement au tribunal, la préfète de la Gironde a proposé une rencontre à *Paysages de France* afin de faire un point sur la stratégie à adopter en matière de publicité pour le département.

Cette réunion a eu lieu en visioconférence le 7 avril dernier avec pas moins de cinq administrateurs de l'association.

Depuis plusieurs années, *Paysages de France* demande à la préfecture de régulariser des dispositifs publicitaires et des enseignes dans le département de la Gironde, sans qu'il y ait de réponses et encore moins de résultats. À plusieurs reprises, l'association a dû saisir le tribunal administratif de Bordeaux ; lequel a toujours donné raison à *Paysages de France*, les « récidives » de la préfecture de la Gironde ne la servant probablement pas.

Sans réellement donner d'explications sur les raisons de l'inaction des services de la préfecture, la préfète demande à *Paysages de France* d'expérimenter une méthode de concert avec ses services afin d'éviter de nouvelles saisines de la justice.

Cependant, lors de cette réunion, la préfecture n'a donné aucune piste sur les lignes directrices de l'expérimentation envisagée.

L'association vient donc de proposer à la préfète de la Gironde une méthode à expérimenter, dans le respect du Code de l'environnement, visant un certain nombre d'infractions (dispositifs ostentatoires ou cumulant plusieurs infractions) à faire régulariser

de façon périodique par les agents de la préfecture. Il est à noter que l'effectif de la police de la publicité s'établit à un seul agent, dans ce département. Nous attendons le retour des services de la préfecture sur l'application de cette méthode.

L'objectif, pour l'association, est d'obtenir des résultats concrets par la régularisation des dispositifs en infraction, et d'éviter les procédures auprès du tribunal administratif, qui, par leur caractère chronophage, empêchent les bénévoles de l'association d'allouer du temps à d'autres sujets concernant eux aussi la protection des paysages.



## Intervention à l'INSP (ex-ENA) de Strasbourg

Voilà trente ans désormais que *Paysages de France* existe. Trente ans de mobilisation et d'actions pour desserrer l'étau de l'affichage publicitaire. Avec, depuis 2020, ces « Prix de la France moche », venus compléter la panoplie des multiples initiatives de l'association. Avec le succès que l'on sait !

En effet, si les maires ont, depuis toujours, eu la possibilité d'agir, directement ou indirectement, pour faire supprimer les panneaux illégaux, nombreux sont ceux qui rechignent à le faire. De même, si la mise en place de règlements locaux permet d'améliorer la situation, beaucoup de ces derniers confortent la place de la pollution en question, quand ils ne l'aggravent pas.

D'où l'idée de trouver, avec ces prix, un nouveau moyen de les alerter et de les faire bouger. Ceci d'autant plus que, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, conséquence d'une volonté délibérée de la précédente ministre de l'Écologie, les préfets ne pourront plus agir et le respect du Code de l'environnement dépendra exclusivement de la bonne volonté des maires ! Des prix qui tombent donc à pic après ce coup très grave porté à un dispositif législatif que les afficheurs n'avaient cessé de combattre.

### Intelligence collective, ou le sens de l'humour des étudiants de Strasbourg

Une once d'humour dans un monde de brutes pourrait-elle faire changer la situation ? Une chose est certaine, l'écho donné par les médias aux prix de la France moche a été, cette année encore, considérable. Au point d'amuser toute la France avec la chanson de Frédéric Fromet, « *Il est pas beau mon panneau ?* », diffusée sur France Inter dans le cadre de la très populaire émission « Par Jupiter ». Et si, le 22 mars 2022, le porte-parole de *Paysages de France* a été invité à présenter les actions de l'association devant un parterre d'étudiants de l'Institut national du service public (INSP), nouvelle dénomination de la prestigieuse (mais parfois contestée...) École nationale d'administration (ENA), c'est grâce à cela.

### Une reconnaissance et une tribune

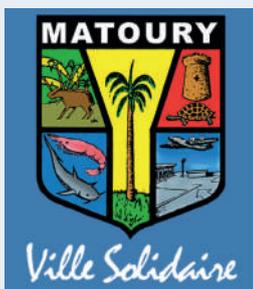
C'est ainsi qu'une association militante, habituée aux confrontations devant la justice avec l'État et ses représentants, a réussi à susciter l'intérêt de ceux-là mêmes qui, demain, occuperont des postes clés au sein de l'État. Cela dans le cadre d'un séminaire sur « La place de l'esthétique dans l'aménagement du territoire ».

Or non seulement ont pu être évoqués, diaporama à l'appui, les « *30 ans de lutte contre une pollution majeure* », mais l'association a reçu un accueil des plus chaleureux et suscité un vif intérêt de la part des étudiants de l'INSP. Il faut dire que la – passionnante – présentation, par François Vaudeville, architecte des bâtiments de France, et la représentante du CAUE du Bas-Rhin, des enjeux locaux relatifs à l'extension des tissus villageois et à son impact sur l'ambiance architecturale et paysagère des lieux, a également été l'occasion pour les intervenants d'insister sur le rôle déterminant que peuvent jouer les associations pour soutenir leur travail. Sans compter une belle surprise avec l'intervention, depuis Paris, également sur grand écran, de Pierre Vermeren, professeur d'histoire contemporaine à la Sorbonne, sur les effets de la métropolisation, lequel n'a pas hésité à informer son auditoire qu'il était... adhérent de *Paysages de France*.



Installée depuis 2011 à Strasbourg dans l'ancienne Commanderie hospitalière Saint-Jean, la célèbre École nationale d'administration est devenue, le 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'INSP.

## Matoury (Guyane), commune exemplaire ?



Il fallait absolument être présent à Matoury. Une commune ouverte sur le monde – l'aéroport international de Cayenne est situé sur son territoire – avec tout ce que cela représente d'enjeux. Mais qui jouxte également le parc naturel régional de Guyane, le plus vaste de France, comme l'est, et de très loin, le parc amazonien de Guyane, l'un des onze parcs nationaux français et l'un des plus grands du monde.

Qui peut douter qu'un tel contexte, de telles richesses, mais également tant de menaces qui pèsent sur ces dernières imposent un devoir ? Celui d'être à la hauteur des splendeurs de cet immense mais fragile patrimoine. C'est pourquoi, le 8 avril 2022, *Paysages de France*, invitée – et c'est un honneur – par le maire de Matoury à une réunion de concertation sur le futur règlement de publicité, tenait tant à être présente.

Quel rapport, penseront certains, avec les enjeux précités ? Aucun, apparemment. Et pourtant ! Peut-on, en effet, souiller, polluer, blesser impunément l'image d'un territoire à l'endroit même où se pose le premier regard de ceux qui le découvrent ? Et quel terrible symbole, sans doute plus encore sur cette terre, que ce harcèlement

publicitaire dont l'objet même est de nous faire « *consommer* » la planète !

C'est de tout cela que voulait parler *Paysages de France* en participant à la réunion du 8 avril. Ce qu'elle a pu faire grâce à la liaison par visioconférence que la municipalité de Matoury a bien voulu organiser. Une aubaine car, hormis le représentant du cabinet Go pub et ceux de la mairie, *Paysages de France* s'est retrouvée seule face à une véritable armée d'afficheurs et au porte-parole de l'Union de la publicité extérieure (UPE), syndicat qui regroupe notamment plusieurs des « champions » nationaux de la profession.

Car il fallait élever le débat, répondre à ceux qui en veulent toujours plus, à ceux qui trouvent que les panneaux numériques, c'est est magique. Est-ce à dire que le représentant du maire était dupe ? Certes pas : pour lui, ces infractions à foison, ces panneaux de 12 m<sup>2</sup> qui défigurent le paysage, sont bien la marque, selon ses propres mots, du « *monde impitoyable* » que certains veulent imposer. Et ce jour-là, c'est donc un élu de Guyane qui a su prononcer des paroles que tous les maires de France devraient s'empresser de méditer : « *La commune de Matoury ne cherche pas à faire de l'argent avec la publicité.* »

Reste à transcrire dans les faits des propos qui, sinon, ne resteront que de belles paroles.

# Brèves

## Le nouveau Kivoitou est arrivé !



Traquez les panneaux illégaux ! Tout récemment mis à jour, le guide « Monsieur Kivoitou » vous permet d'identifier les principales infractions au Code de l'environnement en matière d'affichage publicitaire, préalable au grand plaisir de voir disparaître un de ces dispositifs illégaux et disgracieux. Document facile à lire et abondamment illustré, il est disponible en téléchargement sur

notre site (onglet « S'informer », choisir « Téléchargements ») ainsi qu'en version papier dans la « Boutique ».

## N'oubliez pas le guide !

Comment agir pour faire disparaître des panneaux publicitaires illégaux ?

Un nouvel outil, très complet, répond à toutes ces demandes : le guide d'aide à la réalisation de fiches d'infraction, document unique regroupant tout ce qui est nécessaire pour repérer une infraction, rédiger des fiches avec les informations essentielles et monter un dossier qui permettra la mise en conformité ou le démontage des publicités et enseignes illégales.

Essayez-le, parcourez-le, regardez autour de vous, vérifiez si ce fameux panneau qui vous dérange tous les jours est légal ou non, essayez de remplir une, puis plusieurs fiches, et ensemble, nous parviendrons à accentuer la baisse de la pression publicitaire sur notre environnement.

Guide à télécharger sur le site de *Paysages de France* : onglet « S'informer », choisir « Téléchargements ».

## Twitter



1 335 : c'est le nombre d'abonnés qui suivent *Paysages de France*, présente sur Twitter depuis janvier 2014.

Désormais incontournables pour communiquer efficacement, les réseaux sociaux permettent d'informer de façon réactive, de parler succinctement de ce qui nous fâche ou nous réjouit.

N'hésitez pas à vous abonner pour avoir des informations régulières, et pour les diffuser à votre tour. En « retweetant » les messages de *Paysages de France*, vous leur donnez une visibilité supplémentaire. En moyenne, il y a un ou deux messages par semaine.

Qui sera notre 1 336<sup>e</sup> abonné ou abonnée ?

*Paysages de France* sur Twitter : @PaysagesdeFrance sans « e » à la fin.



## Paysages de France et les CDNPS : l'exemple de Perpignan

Faut-il siéger dans les commissions départementales de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) ? Préparer ces réunions, étudier des dossiers complexes, exposer nos propositions, argumenter sur l'urgence de réduire la publicité dans nos villes et en préserver nos villages, chercher dans le regard de nos élus ce qui les émeut et ce qui les retient...

À l'issue de chaque réunion, je vacille, mon optimisme est ébranlé,

à quoi bon ? Les dossiers sont quasi bouclés avant même l'avis des CDNPS, qui n'est que consultatif...

Automne 2021, commission au sujet du projet de règlement de publicité de la métropole de Perpignan : la rencontre est tendue. Les services de l'État dénoncent de nombreux points négatifs et insuffisances dans le projet de la métropole. J'appuie dans ce sens et j'ajoute ma contribution posément avec l'aide d'une carte projetée sur trois pans de murs. Après presque trois heures d'échange avec les élus, la commission rend un avis défavorable pour ce projet de RLPi, avis qui sera très argumenté.



Mars 2022 : le conseil communautaire adopte le projet.

Voici donc de quoi nous révolter ! Toutes les demandes des services de l'État (DDTM, DREAL, ABF) ont été ignorées... Sauf une : extinction nocturne de tous les dispositifs publicitaires sans exception, alors que le projet prévoyait une dérogation pour le mobilier urbain. Peut-on se satisfaire de cette seule amélioration ?

Certainement pas ! L'étude du règlement adopté nous révèle une véritable régression. D'autre part, la commissaire-enquêtrice n'a pas eu accès au compte rendu très argumenté de la CDNPS qui, rappelons-le, tant c'est extrêmement rare, était défavorable !

Mai 2022 : c'est décidé, *Paysages de France* s'associe à *Alternatiba-66* pour lancer une procédure de recours gracieux face à la métropole de Perpignan.

Le combat continue !

Une adhérente siégeant en CDNPS

La CDNPS « concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable ». Sa formation spécialisée de la publicité se prononce sur les questions posées par la publicité, les enseignes et les préenseignes.

*Paysages de France* siège, dans de nombreux départements, dans cette « Formation Publicité ». Les préfetures nous sollicitent de plus en plus fréquemment pour prendre part à ces commissions. Si vous souhaitez vous impliquer, joignez-nous.

## Saint-Flour retrouve ses paysages

Préenseignes trop grandes, publicités hors agglomération, Saint-Flour subissait depuis de nombreuses années une forte pression des afficheurs, qui prenaient leurs aises avec le Code de l'environnement...

Les fiches d'infraction réalisées par un adhérent ont été envoyées au préfet du Cantal en 2020. Il aura certes fallu rappeler légèrement le représentant de l'État à ses obligations, mais les 35 dispositifs en infraction ont maintenant disparu.

Les paysages cantaloux remercient notre adhérent !



## Prix de la France moche, c'est reparti !

Après le succès des éditions précédentes, aussi bien du côté des adhérents qu'auprès des médias, nous reconduisons nos **Prix de la France moche** pour 2022.

Les médias s'emparent de cette opération d'une façon spectaculaire, permettant de mettre au premier plan à « moindre coût » l'enlaidissement des paysages du quotidien. Et ce, avec une audience bien supérieure à celle de nos actions habituelles.

**Rappelons qu'il s'agit très simplement de prendre en photo un environnement que vous trouvez... moche.**

Il n'y a pas de catégories définies : comme les années passées, les prix seront créés en fonction de ce que vous nous enverrez. Ils seront le reflet de votre regard. Il ne s'agit pas d'un concours et il n'y a donc rien à gagner, si ce n'est une France plus belle.

Les maires des lieux primés seront avertis (ce qui ne manque pas de les faire réagir !). Le but n'est pas de stigmatiser telle ou telle commune mais de signaler aux élus – toujours avec ironie et humour – qu'ils ont souvent le pouvoir de mettre fin à cette anarchie affectant fortement les paysages quotidiens. Il est d'ailleurs à noter que deux des quatre prix attribués l'an dernier ont donné lieu à un « nettoyage » : les publicités qu'on pouvait voir sur les photos de Dambach-la-Ville et de Montalieu-Vercieu ont été démontées ou régularisées.

Gageons que ces prix 2022 continueront d'ouvrir les yeux de ceux et celles qui semblent se voiler la face au nom du progrès et de la modernité devant des zones commerciales tentaculaires, des avenues saturées de panneaux publicitaires ou une bétonisation galopante...

## Nous attendons impatiemment vos photos !

### Comment participer ?

Photographiez votre France moche (4 photos maximum, avec une bonne définition. Le sujet choisi est certes moche mais la photo peut être belle ! N'oubliez pas que vos photos sont susceptibles d'être publiées).

Indiquez précisément le lieu de prise de vue (commune, quartier, adresse...).

La photo doit être assez récente (prise en 2022, éventuellement 2021).

Envoyez les photos à [contact@paysagesdefrance.org](mailto:contact@paysagesdefrance.org).



À la suite du prix décerné l'année dernière pour cette photo, l'entrée de ville de Dambach a été « nettoyée » (en attendant une photo récente, les panneaux ont ici été effacés avec un logiciel de retouche d'image).